



FLUIDES PETROLE SERVICES

Tous travaux GPL

DECLARATION de CONFORMITE CE

La présente déclaration de conformité CE est délivrée au titre :

- de la **Directive 94/9/CE** du Parlement Européen et du Conseil du 19 avril 1994 réglementant l'utilisation des équipements électriques dans les atmosphères explosives (Norme ATEX),
- de la **Directive 89/336/CE** relative à la compatibilité électromagnétique,
- de la **Directive 98/37/CE Annexe IIB** relative aux machines.

Références de l'appareil :

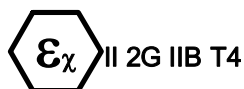
N° de série : x
Année de construction : 2007
Type d'équipement : Dispositif antigel pour capot de stockage GPL
Modèle : x

Documents de référence :

Plan d'ensemble : En cours
Nomenclature : **CAPOT06**
Notice d'instructions : EN COURS

Classification selon ATEX 94/9/CE :

Le dispositif antigel pour capot de stockage GPL est classifié comme un ensemble fonctionnel au sens de la Directive **ATEX 94/9/CE**, ensemble de **Catégorie 2** qu'il est possible d'utiliser en zone 1 ou 2. Le dispositif antigel est muni d'une plaque de firme CE labellisée :



Par ailleurs, les équipements de l'ensemble dont la construction est régie par les autres directives citées ci dessus, sont bien conformes à ces mêmes directives.

Déclaration :

Nous, soussignés, déclarons que l'appareil cité ci-dessus, destiné à être exploité dans les conditions de fonctionnement mentionnées, et selon les instructions de service transmises à l'exploitant, est **conforme CE**.

Fait à PEAUGRES, le 13 novembre 2006

Tony MENDES
Gérant
FLUIDES PETROLE SERVICES sarl



Déclaration de conformité CE		Emetteur: A.V.	
		Date: 02/11/06	
Fluides Pétrole Services ZA La Boissonnette 07340 PEAUGRES Tel : +33 (0)4 75 32 53 01 Fax : +33 (0)4 75 32 52 87 <i>Tous droits réservés</i>	Document	Folio	Indice
	CAPOT TZ	1	A